

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE

2 bis rue de Péronne
80400 HAM

ARRETE n°2020-115**DECIDANT LA FERMETURE DEFINITIVE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Le Président de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-9-2 ;
Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et notamment le 3° de l'article 1 ;
Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale, qui transfère automatiquement à compter du 1er janvier 2017, la compétence gens du voyage aux communautés de communes ;
Vu la circulaire du 19 avril 2017 relative à la loi du n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté – présentation des nouvelles dispositions relatives aux gens de voyage ;
Vu l'arrêté préfectoral du 15 mai 2018 portant approbation des statuts de la Communes de l'Est de la Somme, article 4-1-4 portant sur l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage comme étant une compétence obligatoire ;
Considérant l'approbation du Schéma d'accueil départemental des gens du voyages 2020-2025 ;
Considérant que le seuil de population de la ville de Ham est désormais en deçà de 5 000 habitants, il n'y a plus d'obligation réglementaire à conserver l'aire d'accueil sur cette commune ;

ARRETE :

Article 1^{er} – La fermeture définitive de l'aire d'accueil des gens du voyage de Ham à compter du 15 juillet 2020.

Article 2 – Le Président de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, les Services de la Communauté de communes de l'Est de la Somme sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Représentant de l'Etat.

Article 3 – L'autorité territoriale certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à Ham, le 19 juin 2020

Le Président,
André SALOME

